

La pratique de la psychothérapie sera bien (en)cadrée. Trop ?

■ La solide formation prévue dans le projet De Block "est une protection pour le public", dit Pierre Philippot.

Le projet de loi de la ministre de la Santé, Maggie De Block, relatif à la psychothérapie, alimente une guerre des tranchées. Entre les professionnels, d'abord, qui se divisent. D'un côté, ceux qui refusent une approche d'abord scientifique de la psychothérapie; de l'autre, ceux pour qui les données scientifiques constituent une base nécessaire, même si elle n'est pas suffisante. S'y ajoutent des querelles d'écoles entre les thérapeutes cognitivo-comportementalistes qui soutiennent plutôt le texte défendu par la ministre et les psychanalystes, les systémiciens et les humanistes qui tirent (mais pas tous...) à boulets rouges sur le projet.

Au niveau politique, aussi, on guerroye. Le texte devait en principe être discuté puis voté la semaine dernière à la Chambre. Un soi-disant problème technique au greffe – en fait une peau de banane politique... – a retardé la mise à l'agenda d'une semaine.

Obligatoire

Bref, on en parlera donc demain, mercredi, en séance plénière. Dans l'opposition, PS (en tête) et Ecolo vitupèrent contre ce texte qui définit désormais la psychothérapie comme une forme de traitement réservée aux médecins, aux psychologues cliniciens et aux orthopédagogues cliniciens – une spécialité quasi inconnue du côté francophone (il n'en existe qu'une à l'UMons).

Pour avoir le droit de pratiquer la psychothérapie, il faudra être un professionnel de la santé et avoir suivi une formation supplémentaire et spécifique, équivalant à 70 crédits et au moins deux années de pratique supervisée.

Elle sera obligatoire.

Règles déontologiques

Coordinateur académique pour la formation à la psychothérapie organisée conjointement par l'UCL et l'ULg, Pierre Philippot applaudit à ces exigences rigoureuses. "Il y a un consensus important en Europe sur la formation et les diplômes de base nécessaires pour exercer la psychothérapie", indique le docteur en psychologie qui enseigne à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'UCL. En clair: être, à la base, médecin ou psychologue. "Le projet inscrit la psychothérapie dans la loi sur les professions de la santé qui a remplacé celle sur l'art de guérir. Cela implique des protections pour le patient."

Les praticiens devront respecter les règles

déontologiques : principe de précaution; obligation de moyens; ne pas nuire...

Actuellement, seuls les médecins psychiatres exercent la psychothérapie dans un cadre légal. Le projet de M^{me} De Block étend cette faculté aux psychologues cliniciens et aux orthopédagogues cliniciens. "Il faut se féliciter de cette démedicalisation de la psychothérapie", insiste le coordinateur académique.

Pierre Philippot relaie la position de la Plateforme des psychothérapeutes universitaires qui s'est constituée il y a deux ans et regroupe 500 membres (des psychologues et des médecins avec une formation de spécialisation en psychothérapie).

Le projet de loi de M^{me} De Block garantit aussi un caractère scientifique à la pratique, défend Pierre Philippot. "L'exercice autonome d'actes psychothérapeutiques implique de décider l'indication et la pertinence d'un traitement ou d'un autre et de choisir les interventions les plus appropriées. Cela a un impact très important sur la personne. Il faut pour cela une capacité de discernement étayée par une maîtrise des apports scientifiques pour savoir si on peut prendre la personne en charge."

Petits groupes d'étudiants

La formation universitaire professionnalisante proposée – depuis 13 ans – en commun par l'UCL, l'ULg et de l'Université de Genève s'étend sur trois ans avec deux cohortes en parallèle de 18 étudiants. Soit des petits groupes où on pratique des mises en situation, des jeux de rôle... Cette formation, sans mention d'école, invite des experts belges et étrangers (de France, de Suisse, du Canada). Issus du monde académique, "mais toujours avec une pratique clinique", ou du monde associatif, ils viennent donner des cours de mise en application.

"On demande aussi une thérapie personnelle", poursuit le docteur en psychologie. Même si ce n'est pas 300 heures... "Un travail sur soi doit être fait. Un psychothérapeute doit être conscient de ses limites, de ses possibilités, de sa sensibilité et ne pas faire porter sa propre complexité à son patient. Il doit aussi savoir quand passer la main. Mais cette thérapie personnelle ne compense pas une formation de base!", insiste-t-il.

Autrement dit : "Ce n'est pas parce qu'on propose du yoga, de la pleine conscience ou des massages qu'on est soudain psychothérapeute. Ces activités ne sont pas de la psychothérapie à proprement parler. Toutes proportions gardées, c'est comme si un podologue prétendait être médecin."

A l'avenir, ceux qui n'auront pas suivi une solide formation ne pourront plus s'établir comme psychothérapeutes. S'ils s'obstinent à porter ce titre, ils risquent d'être poursuivis pour exercice illégal de l'art de guérir.

Annick Hovine

"Ce n'est pas parce qu'on propose du yoga, de la pleine conscience ou des massages qu'on est soudain psychothérapeute."

PIERRE PHILIPPOT
Docteur en psychologie et coordinateur académique pour la formation en psychothérapie organisée conjointement par l'UCL et l'ULg.